

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-011****du 28 septembre 2023****n°011****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON

POUVOIRS (10) : Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
 Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
 Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN
 Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
 Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
 Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
 Michel FRESNEAU donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER

EXCUSES (1) : Françoise BRAUD**Nom du secrétaire de séance :** Jeannie MARECOT**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET :** Convention de mise à disposition d'une partie d'une parcelle du domaine public rue Paul Fort

La société SRD envisage des travaux sur une parcelle relevant du domaine public de la commune de Châtellerault afin d'y réaliser l'installation d'un poste de transformation HTA/BT nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique, dont il fera partie intégrante. Un réseau souterrain de câbles électriques basse tension y sera raccordé, ainsi qu'un réseau de lignes électriques aériennes, tous deux existants. L'installation de ce poste de transformation nécessite que soit établie une convention de mise à disposition d'un terrain de 8 mètres carrés issu du domaine public, situé en bordure de la parcelle cadastrée section ZL n°5, rue Paul Fort.

La mise à disposition confère à SRD, concessionnaire de l'ouvrage projeté, le droit d'accès pour l'exploitation et la maintenance dudit ouvrage, dont la réalisation sera également effectuée par SRD Maître d'Ouvrage délégué pour le compte du Syndicat Energies Vienne. Cette convention sera consentie pour la durée de l'ouvrage dans la limite d'une emprise au sol de 8 mètres carrés.

Afin de permettre cette intervention sur la propriété communale, SRD sollicite la commune pour l'établissement d'une convention de mise à disposition jointe en annexe.

La convention conclue à titre gratuit doit être authentifiée par acte notarié aux frais de SRD. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'une partie d'une parcelle du domaine public située Rue Paul Fort à proximité de la parcelle ZL n°5.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-011

du 28 septembre 2023

n°011

page 2/2

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article L.2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux servitudes sur le domaine public

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU le projet de convention joint en annexe ,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la SRD d'installer un poste de transformation sur le domaine public rue Paul Fort

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de gréver une partie du domaine public, à proximité de la parcelle cadastrée section ZL n°5, Rue Paul Fort, d'environ 8m², d'une servitude pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT, d'un réseau électrique souterrain à basse tension et d'un réseau électrique aérien ;
- d'approuver la convention de mise à disposition avec SRD pour la réalisation des travaux précités sur le domaine public à proximité de la parcelle ZL n°5, sise rue Paul Fort ;
- d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer et publier la convention qui sera passée en l'étude Notaccords, étude notariale à Poitiers, aux frais de la société SRD.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

Section : HO
Feuille : 267 HO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 23/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

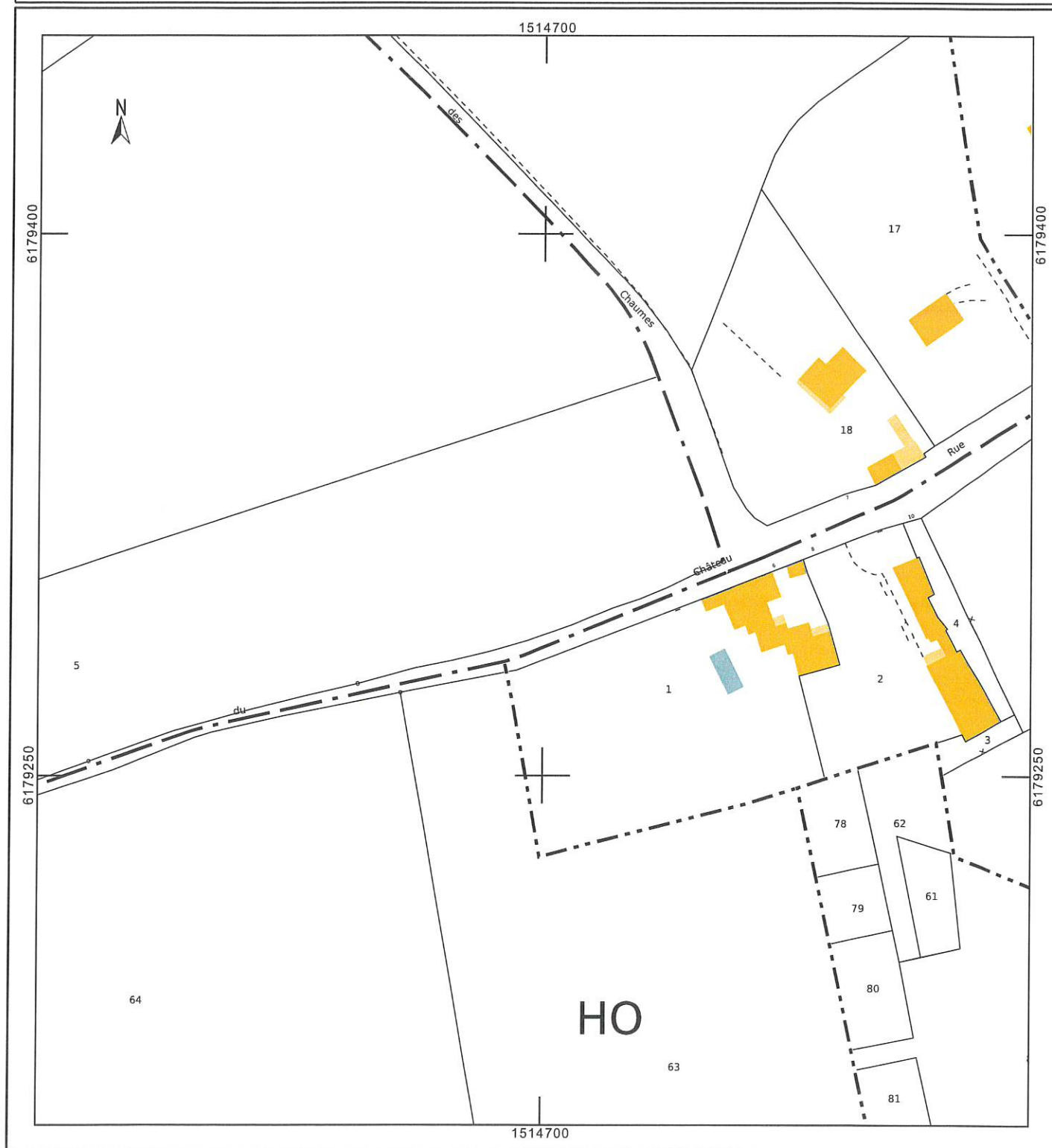
Publié le

ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_011-DE

15, rue de Slovenie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





CCN Mise à disposition d'ouvrage

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 25/09/2023
ID : 095-21850066-20230925-CH_20230925_011-DE

SRD

CONVENTION AMIABLE DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE
DE TERRAIN POUR ETABLISSEMENT D'UN POSTE PSSA
DEPARTEMENT DE LA VIENNE COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Dossier n° : 69497

Dossier suivi par : C. LEMACON

Entre les soussignés :

La Ville de Châtellerault située à Hôtel de ville, 78 bd Blossac 86100 CHÂTELLERAULT, représentée par
Monsieur ABELIN Jean-Pierre, Maire

Ci- après le(s) propriétaire(s),

SRD, concessionnaire du Syndicat Energies Vienne et maître d'ouvrage délégué, dont le siège est à POITIERS,
78 avenue Jacques Coeur ; représentée par son Directeur Général,

Ci-après SRD,

Il a été convenu ce qui suit :

La Ville de Châtellerault située à Hôtel de ville, 78 bd Blossac 86100 CHÂTELLERAULT, représentée par
Monsieur ABELIN Jean-Pierre, Maire

- agissant en qualité de propriétaire(s), désigné(s) ci-après par l'appellation « le(s) propriétaire(s) » déclare(nt)
que la parcelle ci-après désignée lui (leur) appartient et n'est pas grevée d'hypothèque.

Commune : CHÂTELLERAULT

Section : ZL
Numéro : pas de n° de parcelle rattaché à la voirie
Lieu-dit : Rue Paul Fort

CCN Mise à disposition d'ouvrage

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 25/09/2023
ID : 095-21850066-20230925-CH_20230925_011-DE

Le(s) propriétaire(s) conserve(nt) la propriété et la jouissance de l'ensemble du terrain sur lequel est installé l'ouvrage, à l'exception de la parcelle objet de la présente convention.

Il(s) s'engage(nt) à ne faire aucune plantation, aucune culture et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'accès, à l'exploitation et à la solidité du poste ou à la sécurité.

Pour le cas où des câbles souterrains seraient installés par SRD, le(s) propriétaire(s) s'engage(nt) expressément à ne pas faire à moins d'un mètre cinquante, de part et d'autre des câbles, des travaux, plantations ou cultures qui soient préjudiciables à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la sécurité desdits câbles et de leurs accessoires.

Cette convention prend effet à dater du jour de sa signature. Elle est consentie pour la durée de l'ouvrage dans la limite d'une emprise au sol de 8 mètres carrés.

A ce titre, les parties conviennent que dans l'hypothèse où l'ouvrage serait restitué, pour quelque motif que ce soit, à l'Autorité Concedante, c'est à dire au Syndicat Energies Vienne, la présente convention serait intégralement transférée à cette Autorité sans que les Propriétaires n'aient à donner leur consentement.

☒ Plan joint

fait en trois exemplaires

A _____ le _____
LE(S) PROPRIETAIRE(S)

Vincent GIRAUD

(Faire précéder votre signature de "Lu et approuvé").



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 11/10/2023

ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_011-DE



COMMUNE : Availles-En-Châtellerault

Dossier : 69497 - Renouvellement HTA - Départ Availles

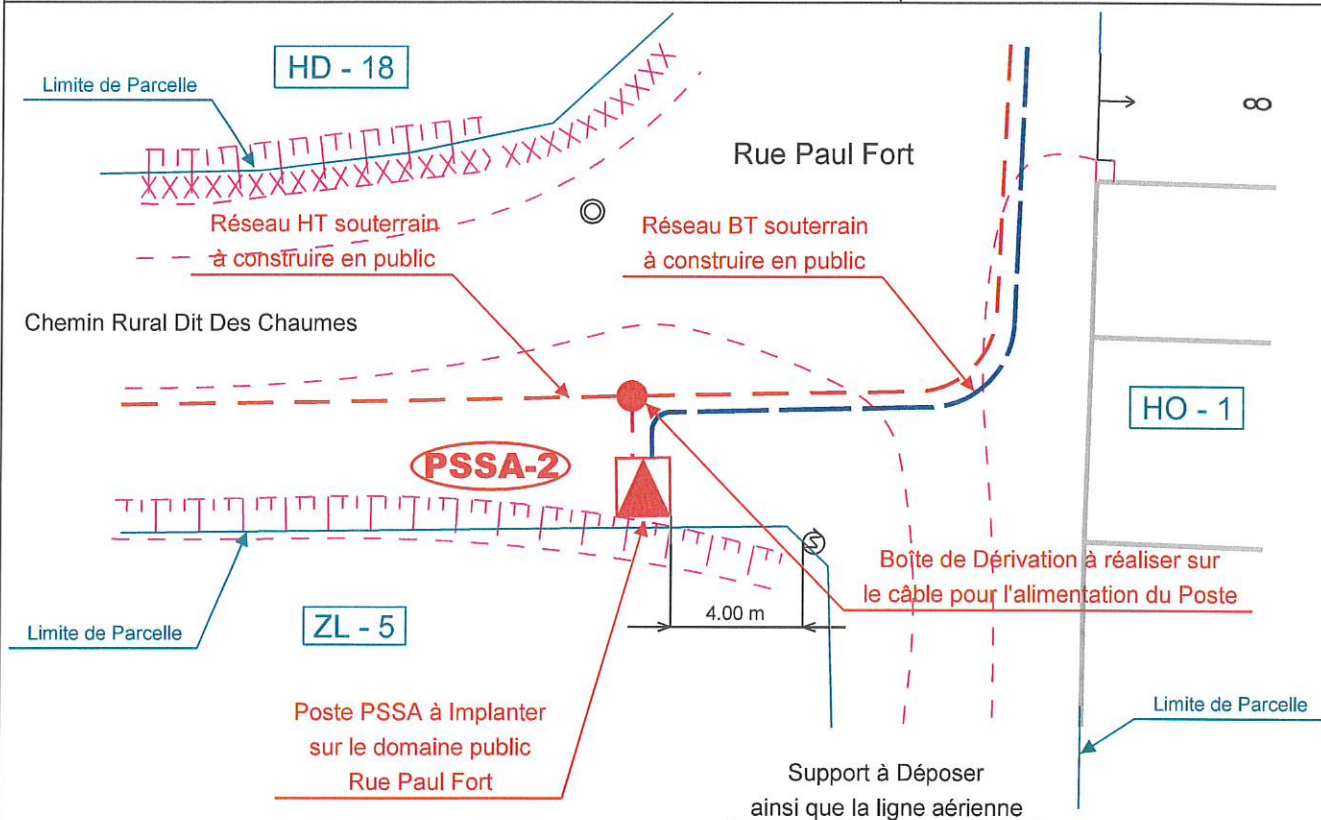
Adresse des Travaux : Rue Paul Fort
Les Chaumes
86100 Châtellerault

Section : Parcelle :

Nom et Adresse du Propriétaire : Commune de Châtellerault
78 Boulevard Blossac
86100 Châtellerault

Observations :

Tel :



Dimensions du Poste : L : 1.50 m
l : 1.60 m
h : 1.50 m

Total : 2.50 m²

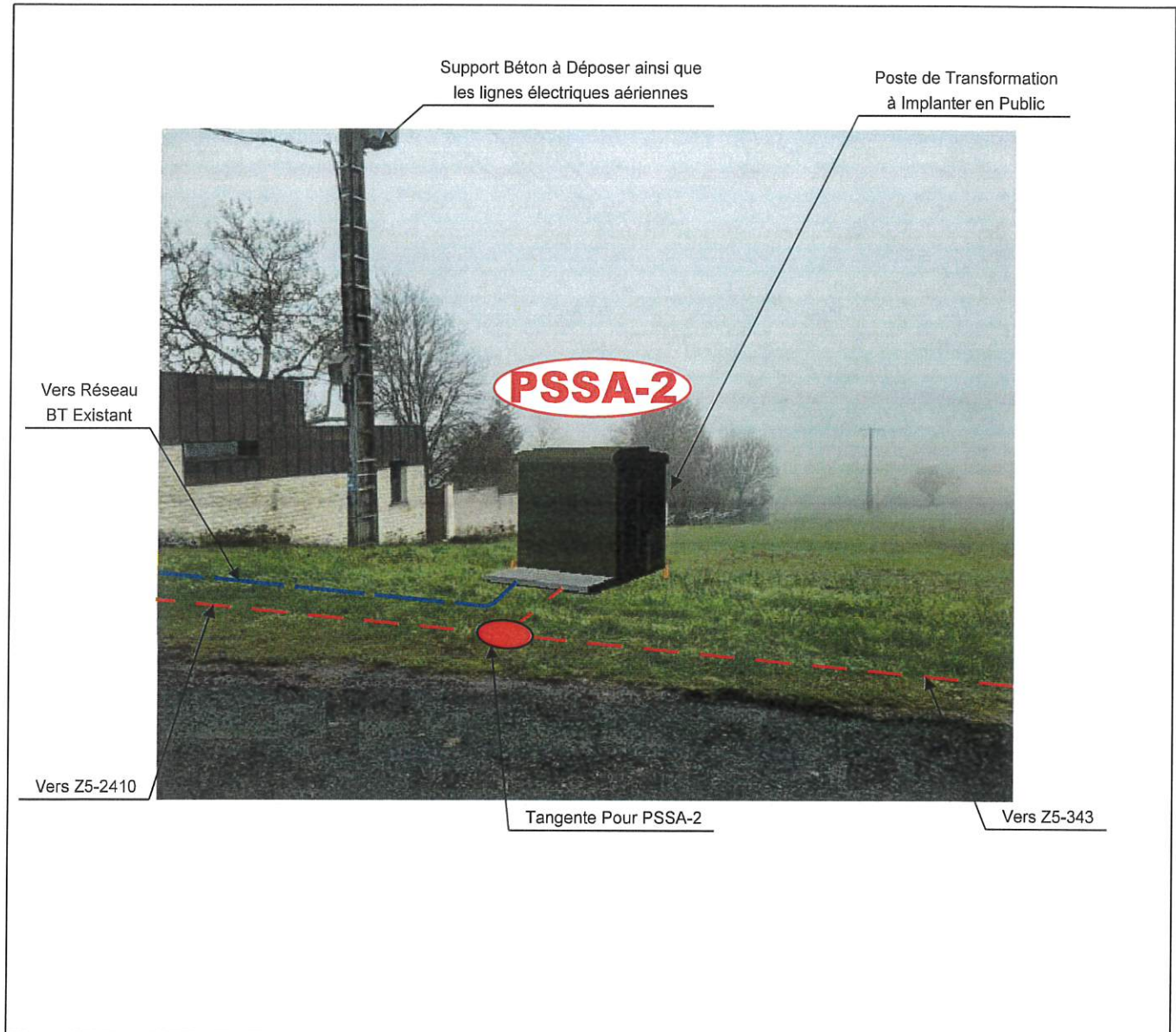
Le :

Signature :



LIEU DES TRAVAUX	Section Cadastre : ZL	N° Parcelle :	Envoyé en préfecture le 29/09/2023
	Rue Paul Fort		Reçu en préfecture le 29/09/2023
PROPRIETAIRES	86100 CHATELLERAULT		Publié le
	PROPRIETAIRE : Commune de CHATELLERAULT 78 Boulevard Blossac 86100 CHATELLERAULT		ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_011-DE
		Dossier N° : 69497	ETUDES RESEAUX
		Observations :	
		Tel :	

N° PDL :



Aperçu du Matériels à Poser (Dimensions en mm)			Signature du Propriétaire
	Poste PSSA : - RAL 6003		

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_011-DE

Q 267 ZL 5 CHATELLERAULT



Grand Châtellerault



Parcelle ZL n°5



**Terrain du domaine
public concerné**

